

COMMUNE DE VIUZ EN SALLAZ  HAUTE-SAVOIE	Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2023
--	--

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le onze janvier, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal POCHAT-BARON, Maire.

Présents : POCHAT-BARON Pascal, *Maire* ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à CHEMINAL Joëlle ; de GERNAIS Benjamin à POCHAT-BARON Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MACHERAT Martial à STAROPOLI Michel ; de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 5
Votants : 26

Délibération n° D2023_009 – MARCHES PUBLICS

Avenants n°1 aux marchés de travaux pour l'aménagement du giratoire sur la RD12

Par délibération n°D2022_031 du 24 mars 2022, le Conseil Municipal a validé les marchés de travaux pour l'aménagement d'un giratoire sur la RD12 – Route des Brasses – Route de la Léchère – route de l'automne.

- Lot n°1 attribué à l'entreprise DECREMPS BTP SAS sise à Amancy, pour un montant de 303.748,10 € HT
- Lot n°2 attribué à l'entreprise Eiffage Route Centre Est sise à Amancy, pour un montant de 274.161,70 € HT

En cours de chantier, des modifications de travaux se sont avérées nécessaires. Il convient de matérialiser ces changements par les avenants correspondants (annexes n°2.). Ces avenants intègrent notamment des prix nouveaux et remettent à jour au réel du chantier les quantités du marché

- Le lot n°1 passe d'un montant de 303.748,10 € HT à 301.309,25 € HT (soit – 2.438,85 € HT)
- Lot n°2 passe d'un montant de 274.161,70 € HT à 297.220,20 € HT (soit + 23.058,50 € HT)

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

VU la délibération n° D2022_031 du 24 mars 2022, attribuant les marchés de travaux pour l'aménagement du giratoire sur la RD12

- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer un avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot n°1 avec l'entreprise DECREMPS**
- **AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer un avenant n° 1 au marché de travaux pour le lot n°2 avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE CENTRE EST**
- **DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours**

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

**Le Maire,
Pascal POCHAT-BARON**

**Le secrétaire de séance
Gérard MILESI**

Certifié exécutoire
Télétransmission sous-préfecture le 25/01/23
Publication en ligne le 26/01/23
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services
Pascale GRANDGIRARD

